

La régulation des risques par le droit

Thierry KIRAT (IRISSO)

Enjeux empiriques : Montée en puissance de la régulation par le droit dans la « société du risque » (Beck)

- Droit privé (responsabilité environnementale, risque de récidive des détenus à l'issue de leur peine,...)
- Droit public (Plans de prévention des risques naturels et environnementaux, risques sanitaires, risques dans les contrats publics,...)
- Droit international / européen
- Activité administrative (risque de suicide en milieu carcéral, AAM médicaments...)

La régulation des risques par le droit

Travaux de l'IRISSO

- Evaluation des détenus et gestion différentielle des risques en milieu carcéral
- Risques dans les contrats publics, le contentieux de l'urbanisme, de l'environnement
- Droit de la responsabilité civile
- Risque social et protection sociale
- Sécurité au travail, sécurité de l'emploi
- Drogues, téléphonie mobile, santé publique

La régulation des risques par le droit

Question 1 – Institutions

- Etat/politisation de la gestion des risques
- Lois, règlements, jurisprudence, contentieux
- Activité administrative

➤ politisation

➤ sociologie empirique du droit

La régulation des risques par le droit

Question 2 : Evaluation

- Juridictionnelle : qualification juridique. Intégration de risques nouveaux dans la sédimentation des règles et catégories (ex. préjudice écologique)
- Expertale : dans les instances politiques, administratives, paritaires, judiciaires
- Administrative : délégation d'autorité sur les jugements sur le niveau de risque

La régulation des risques par le droit

Question 3 - Travail juridique/administratif comme objet pour les sciences sociales

- Effets des normes juridiques : usages, interprétation, réseaux d'acteurs et pluralité des savoirs
- Entre la norme et la gestion au quotidien : l'administration
- Etat et prévention